ÉCOLE DES AVOCATS SUD-EST

61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

::: FORMATION CONTINUE :::
LE GUIDE PRATIQUE

DATADOCKÉ

www.edase.fr

:: SOMMAIRE ::

L'EDASE P.5

NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE P.6

TARIFS & ABONNEMENTS ANNUELS 2020 P.12

AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS P.13
- LE CREDIT D'IMPOT
- LE FINANCEMENT FIFPL

MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION P.15
- CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE ET INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
- LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
- ÉVALUATION DES FORMATIONS
- ATTESTATIONS DE FORMATION
- ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT
- CONTACTS INFORMATIONS OU RÉCLAMATIONS

RESTER INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION P.18
- NEWSLETTER
- EMAILINGS CIBLÉS
- RÉSEAUX SOCIAUX

FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES

Relevez les défis d'aujourd'hui et de demain !

Se former à l'EDASE, c'est avoir le choix parmi plus de 200 formations

- Sur 30 matières du droit
- En partenariat avec des organismes de renom
- Délivrées par 150 intervenants spécialisés (avocats, magistrats, enseignants, experts et professionnels reconnus),
- Dans les 8 barreaux de son ressort,
- En présentiel, en visio-conférence et en e-learning.

Pour :

- Développer ses compétences professionnelles
- Actualiser et perfectionner ses savoirs juridiques
- Respecter son obligation de formation continue de 20h/an

EDASE ÉCOLE DES AVOCATS SUD-EST

www.edase.fr

:: L'EDASE ::

L'Ecole des Avocats du Sud-Est est un établissement d'utilité publique qui a pour mission, sous l'égide du Conseil National des Barreaux, d'assurer la formation initiale des élèves-avocats en vue de l'obtention du CAPA ainsi que la formation continue des avocats généralistes et spécialistes en exercice, au plus près de leur cabinet.

Elle est en charge également de :

- l'organisation des entretiens de validation des compétences en vue de l'obtention d'une mention de spécialisation
- l'organisation de l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle (article 98-1 du décret du 27 nov. 1991) pour les professionnels souhaitant intégrer la profession d'avocat
- de l'organisation des entretiens de validation de la compétence professionnelle en vue de l'obtention d'un certificat de spécialisation

L'Ecole est située en plein centre de Marseille au 61, boulevard de la Blancarde – 13004 Marseille
Elle bénéficie d'un large **ressort territorial très attractif** qui regroupe les huit Barreaux de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence :

CHIFFRES CLÉS

- 192 formations proposées dans 12 pôles d'expertise
- 616 heures de formation continue dispensées
- 274 stagiaires ont suivi et validé des formations e-learning (par le biais de Net for Lex et 360 learning)
- 564 avocats présents aux Estivales et Hivernales de la Formation
- 5 983 avocats accueillis en formation en présentiel, à distance et en e-learning
- 90% d'avocats satisfaits et très satisfaits de la qualité des formations et des intervenants

LA GARANTIE DE QUALITÉ DATADOCK

Gage de crédibilité et de qualité supplémentaire, l'EDASE est référencée DataDock depuis 2018.
Cette accréditation garantit l'éligibilité de toutes nos formations auprès des organismes financeurs de la formation professionnelle continue (FIF-PL, OPCO...).

:: LA FORMATION CONTINUE ::

:: LES OBLIGATIONS DE FORMATION CONTINUE POUR LES AVOCATS ::

Afin d'assurer le perfectionnement des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession, l'ensemble des avocats inscrits au tableau de l'Ordre sont soumis à une obligation de formation continue de 20 heures par an.

Le Conseil National des Barreaux, conformément à sa mission légale, est chargé d'en définir les modalités.

L'obligation de formation classique est de 20 heures par an ou de 40 heures sur 2 ans.

Certains avocats sont soumis à une obligation renforcée de formation :

- Pour les spécialistes : l'obligation est de 10 heures par an et par spécialité ;
- Pour le jeune barreau (moins de 2 ans d'exercice) : l'obligation est de 10 heures par an pendant les 2 premières années en déontologie et vie professionnelle ;
- Pour les avocats issus de l'art 98-1 L 1971 : les 20 heures annuelles obligatoires doivent être consacrées en totalité aux enseignements en déontologie et vie professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2005, la formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau de l'Ordre. Chaque année, au plus tard le 31 janvier, les avocats doivent fournir au Bâtonnier de l'Ordre de leur Barreau toutes les attestations de présence aux différentes formations suivies l'année précédente.

:: NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE ::

Choisir de se former avec l'EDASE, c'est faire le choix de la **qualité** pour sa carrière professionnelle, faire face aux nouveaux enjeux de la profession et **développer son approche de chef d'entreprise**. Parce que pour nous, au-delà des obligations de la profession, chaque formation doit être un atout pour votre avenir. L'EDASE met toujours au cœur de ses préoccupations la qualité et l'**accessibilité** de sa formation continue.

Notre offre de formation est composée comme ceci :

:: 3 FORMULES DE FORMATION ::

Le type varie en fonction du lieu de la formation, de la date de sa programmation, de l'intervenant, de la demande des avocats et des conditions sanitaires.

Pour visualiser en un clin d'œil le type de formation, nous avons créé des pictogrammes que vous retrouverez sur les plaquettes des sessions et, prochainement, dans notre catalogue en ligne :

PRÉSENTIEL	VISIOCONFÉRENCE	E-LEARNING
La force de l'échange en groupe, dans un lieu donné, avec un ou plusieurs formateurs et pour une durée définie	Un moyen interactif à distance pour échanger et se former, sans vous déplacer, avec des horaires définis	La liberté de vous former à votre rythme, quand vous le souhaitez

:: 12 PÔLES THÉMATIQUES ::

Afin d'identifier les formations correspondantes à vos domaines d'expertise et à vos centres d'intérêt, nous avons structuré notre catalogue par Pôle et par Matière. Il est actualisé quotidiennement et vous donne accès à plus de 200 formations par an. Il propose des thèmes nombreux et variés, facilement identifiables :

DROIT CIVIL	DROIT DES AFFAIRES	DROIT SOCIAL	DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PENALE
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine Droit du dommage corporel Droit des assurances Droit immobilier Droit rural	Droit commercial, des affaires et de la concurrence Droit des sociétés Droit des associations et des fondations Droit bancaire et boursier Droit du crédit et de la consommation Droit de la fiducie Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution Droit fiscal et droit douanier Droit des transports	Droit du travail Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	Droit pénal et Procédure pénale

DROIT PUBLIC	DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION	DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	PROCÉDURES
Droit public Droit des étrangers et de la nationalité Droit de la santé Droit de l'environnement	Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication	Droit de la propriété intellectuelle	Procédure civile MARD / Médiation Droit de l'arbitrage

DÉONTOLOGIE	EFFICACITE PROFESSIONNELLE	DROIT INTERNATIONAL ET DE L'UE	DROIT DU SPORT
Déontologie	Vie professionnelle Langues	Droit international et de l'Union européenne	Droit du sport

:: DES FORMATIONS SPÉCIALISANTES ::

L'EDASE propose aux avocats disposant ou désirant obtenir la mention de spécialisation des formations spécialisantes.
Pour que ces formations soient aisément identifiables dans notre catalogue, l'EDASE a créé un repère « SPÉCIALISATION ».

SPÉCIALISATION

:: DES FORMATIONS RECOMMANDÉES POUR LES JEUNES AVOCATS ::

Parce que l'EDASE souhaite accompagner au mieux les jeunes avocats, nous avons créé un repère « RECOMMANDE JEUNE BARREAU » qui permet d'identifier aisément les formations qui nous semblent essentielles à leur réussite professionnelle.
Ces formations recommandées pour le jeune barreau sont bien évidemment ouvertes à tous les avocats.

RECOMMANDÉ JEUNE BARREAU

:: DES FORMATIONS ADAPTÉES À TOUS LES NIVEAUX ::

TOUS ACTUALISATION	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Tout public et vie professionnelle	Acquisition des fondamentaux	Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière	Niveau s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière

L'accès à un niveau élevé peut être imposé par un formateur notamment en demandant à l'avocat de suivre antérieurement une formation d'un niveau inférieur ou en justifiant par exemple du nombre de dossiers suivis en la matière dans l'année écoulée.

:: DIFFÉRENTS FORMATS DE FORMATIONS ADAPTÉS ::

ATELIERS	JOURNÉES	CYCLES
Des formations thématiques spécifiques de courte durée 2h, 3h ou 4h	Des formations thématiques détaillées validant 6h	Des formations approfondies, programmées sur plusieurs semaines, composées de plusieurs ateliers

COLLOQUES & SEMINAIRES	UNIVERSITÉS
Des moments d'exception alliant des temps de formation et des activités extra-professionnelles	De grands événements annuels, sur plusieurs jours, comme les Estivales ou les Hivernales de la Formation

Lorsque les formations se déroulent en présentiel, elles ont lieu soit dans nos locaux, soit dans des lieux dédiés, soit dans les locaux des Ordres des avocats des Barreaux du ressort :

AIX-EN-PROVENCE
MAISON DE L'AVOCAT
Hôtel de Maliverny - 33, rue Emeric David
13100 Aix-en-Provence

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
MAISON DE L'AVOCAT
6, cours du Tribunal
04000 Digne-les-Bains

DRAGUIGNAN
MAISON DE L'AVOCAT
Bibl. de l'Ordre - 11, rue Pierre Clément
83300 Draguignan

GRASSE
MAISON DE L'AVOCAT
Espace Garnero - 64, avenue Pierre Sémard
06130 Grasse

MARSEILLE
MAISON DE L'AVOCAT
51, rue Grignan
13006 Marseille

MARSEILLE
EDASE - École des Avocats du Sud-Est
61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

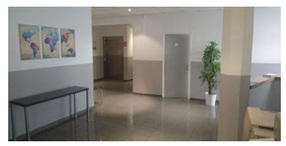

NICE
MAISON DE L'AVOCAT
Bibliothèque de l'Ordre, Salle P. Joselet
18, rue Alexandre Mari
06000 Nice

TARASCON
PARLOTTE DU TGI DE TARASCON
Quartier Kilmain
28, allée du Général Jennings de Kilmain
13150 Tarascon

TOULON
MAISON DE L'AVOCAT
33, rue Berrier Fontaine
83000 Toulon

:: INTERVENANTS ET PÉDAGOGIE ::

L'EDASE compte plus de 150 intervenants spécialisés (avocats, magistrats, enseignants, experts et professionnels reconnus).

Pour chaque action de formation, un descriptif détaillé de la formation est disponible en ligne. Les intervenants fournissent aux apprenants un **support pédagogique** qui est en général constitué d'un plan détaillé, d'une compilation d'arrêts avec des abstracts, ou bien des schémas et des textes propres au domaine et à la formation visés.

En présentiel, un vidéoprojecteur, tableau blanc ou paperboard est disponible.
En visioconférence, un tableau blanc virtuel est parfois utilisé. Les intervenants partagent leur écran avec le support pédagogique depuis la plateforme zoom.

:: LA GARANTIE DE QUALITÉ DATADOCK ::

Depuis 2018, l'intégralité des formations de l'EDASE est référencée au Datadock, référentiel qualité national des formations. Datadock est une base de données unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité. Elle permet aux financeurs de la formation professionnelle réunis au sein du GIE D2OF de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la Loi. Les organismes de formation Datadock sont tenus de répondre à 21 indicateurs définis par les financeurs qui leur permettent d'être en conformité avec ces 6 critères d'exigence de qualité.

L'EDASE s'engage également à se conformer aux attentes du CNB et des financeurs de la formation professionnelle tels que le FIF-PL avec lequel elle signe une convention annuelle de dotation.

ABONNEMENT ANNUEL

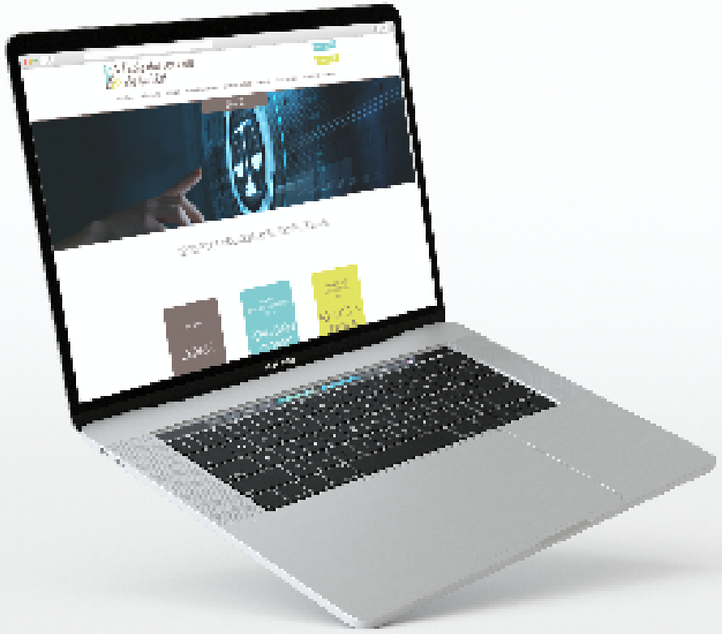

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 100€

SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT ANNUEL DANS VOTRE ESPACE AVOCAT

www.edase.fr

:: TARIFS & ABONNEMENTS ::

:: TARIFS HORS ABONNEMENT ::

Toutes nos formations sont accessibles de manière individuelle selon un tarif donné à titre indicatif.

Certaines formations exceptionnelles ou de niveau 2 ou 3 peuvent faire l'objet de tarifs différents.

	AVOCAT	AVOCAT JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)
Atelier de 3h	**50 €**	**25 €**
Journée de 6h - Niveau tous ou 1	**120 €**	**70 €**
Journée de 6h - Niveau 2 ou 3	**150 €**	**80 €**

:: UN ABONNEMENT ANNUEL ATTRACTIF ::

Afin de répondre au mieux aux attentes de formation continue des avocats, l'EDASE a décidé de proposer une **formule de tarification par abonnement** :

- Un forfait pour 12h ou 24h de formation
- Accès à toutes les formations, tous les thèmes, toutes les dates, tous les formats (hors Cycles niveau 2 et 3, Journées niveau 2 et 3, Universités, Colloques de prestige et Séminaires de prestige)
- Valable pendant 1 an, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année civile
- Abonnement nominatif, personnel et individuel

	TARIF AVOCAT
Abonnement annuel 24h Souscription pour 24h de formation	**300 €**
Abonnement annuel 12h Souscription pour 12h de formation	**180 €**

Economisez jusqu'à 100€

:: LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT EDASE ::

- **La flexibilité :** une liberté totale d'organisation de votre agenda

Souscrivez l'abonnement annuel, puis choisissez vos formations, quand vous le souhaitez, en cours d'année.

- **La facilité :** Un paiement unique

À réception de votre bon de commande et du règlement, une facture vous est adressée.

SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT ANNUEL DANS VOTRE ESPACE AVOCAT

12

:: AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS ::

Faites financer votre formation continue !

L'EDASE vous informe sur les dispositifs et organismes qui vous accompagnent dans vos projets de formation.

:: DÉDUISEZ JUSQU'À 400€ DE CRÉDIT D'IMPÔT TOUS LES ANS ::

Pour tous les avocats exercant en libéral

Bénéficiez d'un crédit d'impôt avec une simple déclaration fiscale annuelle.

Le décret du 23 Août 2006 instaure un crédit d'impôt par heure de formation suivie dans la limite de 40h/an sur la base de 10,25 €/h (taux horaire brut du SMIC au 1er janvier 2021), soit un maximum de 410€/an en 2021 déclarable en 2022.

Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les bénéfices dûs au titre de l'année au cours de laquelle vous avez suivi les heures de formation.

Retrouvez l'intégralité des informations concernant le crédit d'impôt pour vous accompagner dans vos démarches sur notre site www.edase.fr, dans la rubrique Aides au financement ou en consultant notre Guide du financement.

Exemple de l'impact du crédit d'impôt sur le coût de la formation continue
(sur la base du taux horaire du SMIC au 1er janvier 2020 : 10,25 euros)

	TARIF AVOCAT	CRÉDIT D'IMPÔT	COÛT RÉSIDUEL POUR L'AVOCAT
Abonnement Annuel 24h	300€	-246 €	54 €
Abonnement Annuel 12h	180€	-123 €	57 €
Formation hors abonnement de 3 h	50 €	-30,75 €	19,25 €

:: BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL ::

Pour tous les avocats exercant en libéral

Le FIF-PL, Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux, finance la formation continue des professionnels libéraux en contrepartie de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) versée à l'URSSAF à travers vos cotisations obligatoires.

Vous pouvez bénéficier d'un budget annuel de formation pouvant aller jusqu'à 750€ en 2021, utilisable pour des formations au collectif et/ou à l'individuel.

BUDGET ANNUEL DE FORMATION	MONTANT PRIS EN CHARGE	CONDITIONS
Prise en charge individuelle	Jusqu'à 750€/an/avocat	Prise en charge plafonnée à 250€/jour
Prise en charge collective	Limitée à 250€/an/avocat En déduction du budget annuel de 750€	Prise en charge plafonnée à 250 €/jour pour 6h de formation

:: Prise en charge collective

L'EDASE a établi avec le FIF-PL une convention de financement de formation sur une partie de ses formations. Le FIF-PL verse directement et en toute transparence les prises en charge collectives à l'Ecole, sous certaines conditions strictes, comme la communication de votre **attestation de contribution à la formation professionnelle** émise annuellement que vous pouvez télécharger sur le site de l'URSSAF dans votre espace personnel (un tutoriel de téléchargement se trouve sur notre site internet). Vos prises en charge collectives figurent dans le tableau de suivi de vos formations sur votre Espace Adhérent du FIF-PL.

L'Ecole répartit ce financement sur l'ensemble des formations de son catalogue afin de vous faire bénéficier de formations de qualité à des prix très modérés, parmi les plus compétitifs de la formation continue pour les avocats en France.

:: Prise en charge individuelle

Toutes les formations qui ne s'inscrivent pas dans le catalogue collectif peuvent être éligibles à une prise en charge individuelle selon les conditions du FIF-PL.

Pour en bénéficier, tout se fait en ligne sur votre Espace Adhérent FIF-PL :

- Inscrivez-vous sur l'Espace Adhérent du FIF-PL qui vous permettra de suivre tous vos financements
- Faites une demande en ligne au plus tard dans les 10 jours suivants le 1er jour de formation
- Mentionnez la formation choisie (chaque formation nécessite une demande distincte)
- Après examen de votre dossier en commission, un numéro de dossier vous est affecté
- Une fois la formation effectuée, déposez l'attestation de présence et de règlement sur votre espace adhérent

Le FIF-PL vous versera l'indemnisation sous quelques semaines.

14

:: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ::

:: CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE ::

L'intégralité de nos formations, séminaires spécifiques et universités sont disponibles sur notre catalogue en ligne sur le site www.edase.fr
Le catalogue en ligne est actualisé en permanence.
Pour chaque formation, vous pourrez télécharger une plaquette détaillée.

:: INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE ! ::

:: Si vous avez souscrit un Abonnement Annuel 12 h ou 24 h

Remplissez simplement le formulaire d'inscription de la formation choisie en ligne dans votre Espace Avocat

Et vous êtes inscrit !

:: Si vous n'avez pas encore souscrit d'Abonnement Annuel 12 h ou 24 h

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1, téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire, vous pouvez envoyer à l'EDASE par courrier votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE, accompagné de votre bulletin d'inscription rempli et imprimé.

:: RESPECTEZ LES DÉLAIS D'INSCRIPTION ::

- Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.
- Toute inscription ne sera validée définitivement qu'à réception de votre règlement.
- Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation.
- Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué.

:: LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ::

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site (www.edase.fr/cgv). Ce document reprend les dix points suivants :

- Objet et champ d'application
- Modalités d'inscription et documents contractuels
- Tarifs
- Condition de règlement
- Conditions d'annulation, de report ou de modification par l'EDASE
- Conditions d'annulation et de remplacement par le participant
- Système d'évaluation
- Propriété intellectuelle et droits d'auteur
- Contestation
- Mise à jour

:: ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT ::

:: Par l'avocat :

Toute annulation doit impérativement être notifiée par courrier, fax ou mail à l'Ecole et lui parvenir 7 jours au moins avant le début de la formation.

A défaut, aucun remboursement ne sera accordé.

:: Par l'EDASE :

Pour des questions d'organisation et selon la volonté de certains intervenants, les formations ne pourront se dérouler qu'avec un nombre minimum et/ou maximum d'inscrits.

A défaut de seuil minimum, la formation sera annulée.

Les conditions sanitaires liées à la pandémie peuvent également impacter l'organisation des formations.

Les personnes inscrites aux formations annulées ou reportées par l'Ecole seront prévenues dans les plus brefs délais par mail ou téléphone.

En cas d'annulation, un remboursement des droits d'inscription sera effectué.

:: ÉVALUATION DES FORMATIONS ::

Parce que la satisfaction des avocats est notre priorité

L'évaluation de la satisfaction s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de nos prestations.

Un questionnaire de satisfaction est envoyé par email à la fin de chaque formation, conformément à la décision normative du CNB du 25 novembre 2011. Il permet l'évaluation de la formation et l'autoévaluation de l'apprenant. Chaque participant s'engage à y répondre sous 48h.

Il est aussi l'occasion, pour les participants, d'exprimer leur opinion sur la formation suivie et d'exprimer leurs attentes concernant de nouvelles formations.

:: ATTESTATIONS DE FORMATION ::

Dans les 15 jours qui suivent une formation, l'EDASE invite chaque participant, directement par courriel, à se connecter sur son espace avocat pour télécharger les attestations de présence des formations suivies. Aucun duplicata ne peut être délivré.

L'Ecole ne délivre des attestations que pour les formations qu'elle organise et ce, uniquement, aux avocats.

:: CONTACTS INFORMATIONS OU RÉCLAMATIONS ::

Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous contacter :

:: Par email auprès du service concerné :

- **Pour joindre la responsable du service Formation Continue** :
  Mme Alexandra VERDOT : a.verdot@edase.fr
- **Pour une inscription ou toute autre demande** :
  Mme Catherine SUBRA ou Mme Nathalie MALARDIER, **assistantes** :
  inscriptionfc@edase.fr ou formationcontinue@edase.fr
- **Pour joindre le référent handicap** :
  Mme Anne BOCOVIZ, **Directeur et Référent handicap** : a.bocoviz@edase.fr
- **Pour joindre le service Communication** :
  Mme Angélique L'HOMME, **chargée de communication** : communication@edase.fr

:: Par téléphone :

- Un numéro unique : 04 91 54 43 63

:: RÉFÉRENT HANDICAP ::

Le Directeur veille à l'accueil des personnes en situation de handicap et à leur orientation au sein de la structure. Des normes ont été mises en place au sein de notre bâtiment pour faciliter l'accès et assurer les aménagements nécessaires. Le Directeur joue aussi le rôle de facilitateur entre les différents acteurs internes et externes. Ses missions en tant que référent handicap sont les suivantes :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil dans le centre de formation.
- Veiller à une égalité de traitement tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap.
- Etre en capacité de mobiliser les dispositifs d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation autant que nécessaire.

L'EDASE dispose d'une liste de partenaires susceptibles d'intervenir sur le fonds handicap en fonction de la situation soulevée.

Par ailleurs, toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler directement à nos services afin que nous puissions mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Contact : Mme Anne BOCOVIZ, Directeur

Téléphone : 04.91.54.43.63

Courrier électronique : a.bocoviz@edase.fr

:: RGPD ::

L'EDASE veille à éviter toute détérioration de l'information et à sécuriser le traitement de ses données.

Elle a créé son registre RGPD et a pris toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser le traitement des données personnelles. Notre politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel est disponible sur notre site internet.

Le responsable du traitement des données est l'Ecole des avocats du sud-est ou EDASE. Les coordonnées de contact sont les suivantes :

Adresse postale : 61 Bd de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.54.43.63

Courrier électronique : a.bocoviz@edase.fr

La base légale du traitement des Données à Caractère Personnel de l'utilisateur sera l'intérêt légitime de l'EDASE à savoir :

- L'élaboration de profils au moyen de la navigation sur le site de la part d'un utilisateur inscrit sur celui-ci, ainsi que de tous les utilisateurs nous ayant communiqué leurs données à toute autre fin
- L'élaboration de profils pour l'envoi d'informations générales pour l'utilisateur
- L'envoi d'enquêtes de satisfaction sur les produits achetés ou les services utilisés pour obtenir l'avis des bénéficiaires des prestations de l'EDASE afin de leur demander leur avis et de les améliorer.

Notre intérêt légitime consiste à pouvoir garantir que notre site reste sûr, et à pouvoir comprendre les besoins, les attentes et le niveau de satisfaction des utilisateurs, pour améliorer ainsi les services et les produits.

:: RESTER INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matiére, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

Emailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formaton continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

Réseaux sociaux

L'EDASE dispose de diverses pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkedin, ...) sur lesquelles ses formations sont publiées. Ces pages sont régulièrement mises à jour.

REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

LINKEDIN | FACEBOOK | INSTAGRAM